

Coronavirus : l'Appui à la disposition des proches aidants d'âinés

Montréal, le 17 mars 2020 - Ce samedi 14 mars, des mesures d'isolement pour les âinés de plus de 70 ans ont été annoncées afin de les protéger de la pandémie de COVID-19. Face à cette situation inédite, quelles sont les mesures à mettre en oeuvre pour continuer à soutenir les personnes âgées quand on est proche aidant ? L'Appui pour les proches aidants d'âinés fait le point.

La quarantaine : une mesure forte, mais nécessaire

« À l'Appui, nous avons conscience que les mesures mises en place par le gouvernement sont fortes et déstabilisantes pour ceux qui accompagnent des âinés au quotidien », admet Guillaume Joseph, directeur général de l'Appui. « Pour autant, nous les soutenons totalement ». En effet, si **la quarantaine peut être difficile à vivre pour la personne âgée soumise à l'isolement, c'est néanmoins une solution efficace (et temporaire) pour la protéger.**

Info-Aidant : un service téléphonique pour répondre aux questions des aidants

Alors que le quotidien est bouleversé, les proches se demandent comment accompagner au mieux la personne âgée. Il faut à la fois résoudre les problèmes pratiques (comment gérer l'épicerie, la prise de médicaments, les rendez-vous médicaux, etc.), mais aussi soutenir son proche peut-être soumis à une baisse de moral. **Les conseillères et conseillers du service Info-aidant sont présents pour répondre aux questionnements des proches d'âinés.**

Au téléphone : 1 855 852-7784

Par courriel : info-aidant@lappui.org

Service ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h

Autres contacts utiles

Obtenir des informations et des conseils concernant le coronavirus :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>.

Évoquer des symptômes similaires à ceux du coronavirus - ligne dédiée mise en place par le ministère de la Santé et des Services Sociaux : 1 877 644-4545

Faciliter son quotidien d'aidant

Bien que l'offre de services soit affectée, des services de soutien et d'accompagnement demeurent disponibles. Les proches aidants peuvent contacter le service Info-Aidant pour en savoir davantage.

L'Appui suggère d'instaurer les habitudes suivantes :

- Ne pas rendre visite à son proche, sauf en cas d'une réelle nécessité. En cas de toux, de fièvre, ou de symptômes grippaux, les visites doivent être impérativement annulées ;
- S'il y a un besoin d'assurer une livraison d'épicerie ou de médicaments, il est nécessaire d'assurer une distance de 2m entre le proche aidant et l'aîné à protéger ;
- Les appels téléphoniques, les courriels et les messages sur les réseaux sociaux permettent aussi de maintenir un lien avec son proche.

« C'est difficile de laisser son parent seul et de ne pas pouvoir être présent physiquement, mais c'est dans son intérêt », conclut Guillaume Joseph.

À propos de l'Appui

Fondé en 2009, l'Appui pour les proches aidants d'aînés est un organisme à but non lucratif financé par le Gouvernement du Québec et la Famille Lucie et André Chagnon. Le mandat principal de l'Appui pour les proches aidants d'aînés consiste à soutenir le déploiement de services d'information, de formation, de soutien psychosocial et de répit, par le financement des organismes présents dans les milieux. L'Appui agit aussi à titre d'agent de mobilisation et de concertation des différents acteurs qui se consacrent au soutien des proches aidants d'aînés et qui participent à améliorer leur qualité de vie. Cette mission est réalisée nationalement, mais aussi grâce à 17 Appuis régionaux déployés partout au Québec, ainsi qu'à une entente spécifique de développement pour les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

- 30 -

Renseignements :

Laurie Marcellesi
Conseillère en relations publiques
laurie.marcellesi@winkstrategies.com
(514) 558-3703

Sources :

www.lappui.org